

■ Régions • Auvergne •
Bourgogne • Centre •
Languedoc-Roussillon
• Limousin • Pays de la
Loire • Rhône-Alpes ■
Départements • Allier •
Ardèche • Cher • Creuse •
Indre-et-Loire • Loir-et-Cher
• Loire • Haute-Loire • Loire-
Atlantique • Loiret • Lozère
• Maine-et-Loire • Nièvre
• Puy-de-Dôme • Saône-
et-Loire • Haute-Vienne ■
Villes et Agglos • Angers
Loire Métropole • Blois •
Bourges • Châteauroux
• Clermont Communauté •
Joué-Lès-Tours • Limoges
• Montluçon • Nantes
Métropole • Nevers •
Orléans • Saint-Etienne-
Métropole • Saint-Nazaire •
Le Grand Roanne • Saumur
Loire Développement •
Tours • Vichy • Vierzon ■
SICALA • Allier • Cher •
Indre-et-Loire • Loir-et-
Cher • Haute-Loire • Loiret
• Maine-et-Loire • Nièvre •
Saône-et-Loire

BUREAU
Séance plénière
du 20 septembre 2017

Registre des délibérations

Registre des délibérations

Le Bureau de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 20 septembre 2017 de 14h à 16h dans ses locaux, 2 quai du Fort Alleaume à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) **Approbation du procès-verbal du Bureau du 17 mai 2017**
- 2) **Demande d'adhésion à l'Etablissement public Loire de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay**
- 3) **Soutien d'étiage 2017 – Analyse de la situation hydrologique et perspectives**
- 4) **Mise en œuvre des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI) dans le cadre des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)**
- 5) **Renforcement de la sensibilisation des entreprises au risque inondation**
- 6) **Restitution des résultats de l'étude de solutions pérennes d'amélioration de la qualité de l'eau de la retenue du Mas d'Armand sur le site de Naussac**
- 7) **Restitution du travail de stage sur les tableaux de bord des SAGE portés par l'Etablissement**
- 8) **Point d'information sur l'avis du Comité des Régions de l'Union Européenne sur la révision de la Directive Cadre sur l'Eau**
- 9) **Organisation des ½ journées du 21 septembre sur la mesure de la qualité de la prévention des inondations et sur l'aspect récréatif des fleuves et cours d'eau dans les métropoles**
- 10) **Attribution de subventions « Patrimoine »**
- 11) **Affectation de crédits de report**
- 12) **Avis de l'Etablissement sur le projet de Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)**
- 13) **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. Benoit FAUCHEUX Centre-Val de Loire

DEPARTEMENTS

M. Fabrice BOIGARD Indre-et-Loire

M. Christian CHITO Allier

M. Louis DE REDON Loir-et-Cher

M. Gérard MALBO Loiret

M. Bernard SAUVADE Puy-de-Dôme

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

Mme Stéphanie ANTON Orléans

M. Jacques CHEVTCHENKO Tours Métropole Val de Loire

M. Daniel FRECHET Roannais Agglomération

M. Louis-François MARTIN Agglomération de Nevers

S.I.C.A.L.A.

M. Christian BARLE Nièvre

Délégations de vote

M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à M. Jacques CHEVTCHENKO

M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD

M. Pierre BROSELLIER (SICALA Anjou Atlantique) à M. Christian BARLE

M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à Mme Stéphanie ANTON

Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire) à M. Louis-François MARTIN

M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Louis DE REDON

Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire) à M. Bernard SAUVADE

M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Christian CHITO

M. Eric PROVOST (CARENE) à Benoît FAUCHEUX

M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET

M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à M. Gérard MALBO

Excusés

M. Georges ASSEZAT

M. Patrick BAGOT

Mme Frédérique COLAS

M. Jean-Jacques CORSAN

M. Jean-Louis DEMOIS

M. Alain HERTELOUP
M. Freddy HERVOCHON
M. Didier LAVILLE
M. Jean-Pierre LEGOUTIERE
M. Pierre LEFORT
M. François GAMBADE
M. Bernard PALPACUER
Mme Edith PERRAUDIN
Mme Chantal REBOUT
M. Jean-Pierre REZÉ
Mme Nathalie ROUSSET
Mme Marie-Thérèse VIALLE

Assistaient également à la réunion

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
M. Thanh-Son NGUYEN, directeur de l'exploitation et de la prévention des risques
M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée
M. Renaud COLIN, directeur adjoint du développement et de la gestion territorialisée
Mme Maude GONZALEZ, directrice administrative et financière
M. Mamy TOMBOZAFY, chef du service des barrages de Villerest et Naussac
M. Laurent BOISGARD, chef du service aménagement et gestion des eaux

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- | | |
|---------|---|
| 17-67-B | Approbation du procès-verbal du Bureau du 17 mai 2017 |
| 17-68-B | Adhésion à l'Etablissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay |
| 17-69-B | Renforcement de la sensibilisation des entreprises au risque inondation |
| 17-70-B | Attribution d'un financement au Club athlétique Langogne (48) |
| 17-71-B | Attribution d'un financement à l'association Boutavant (37) |
| 17-72-B | Affectation de crédits de reports |
| 17-73-B | Avis sur le projet de Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) |

Approbation du procès-verbal du Bureau du 17 mai 2017

Délibération n° 17-67-B

Date de la convocation : 3 août 2017

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie ANTON (Orléans)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Jacques CHEVTCHENKO (Tours Métropole Val de Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. Louis-François MARTIN (Agglomération de Nevers)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à M. Jacques CHEVTCHENKO
M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Pierre BROSELLIER (SICALA Anjou Atlantique) à M. Christian BARLE
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à Mme Stéphanie ANTON
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire) à M. Louis-François MARTIN
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Louis DE REDON
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire) à M. Bernard SAUVADE
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Christian CHITO
M. Eric PROVOST (CARENE) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à M. Gérard MALBO

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu la délibération n°16-23 du Comité Syndical du 17 mars 2016 donnant délégation au Bureau,

décide

Article un

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 17 mai 2017 est approuvé.


**Le Président
de l'Établissement public Loire**

Daniel FRECHET

Date de transmission
à la préfecture : **21 SEP. 2017**

Date d'affichage : **21 SEP. 2017**

Certifié exécutoire :


**Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE**

**REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE**
21 SEP. 2017
S.G.A.R.

N° 0611

Adhésion à l'Etablissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Délibération n° 17-68-B

Date de la convocation : 3 août 2017

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie ANTON (Orléans)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Jacques CHEVTCHENKO (Tours Métropole Val de Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Benoît FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. Louis-François MARTIN (Agglomération de Nevers)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à M. Jacques CHEVTCHENKO
M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Pierre BROSELLIER (SICALA Anjou Atlantique) à M. Christian BARLE
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à Mme Stéphanie ANTON
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire) à M. Louis-François MARTIN
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Louis DE REDON
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire) à M. Bernard SAUVADE
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Christian CHITO
M. Eric PROVOST (CARENE) à M. Benoît FAUCHEUX
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à M. Gérard MALBO

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu la délibération n°16-23 du Comité Syndical du 17 mars 2016 donnant délégation au Bureau,

- vu le courrier de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay en date du 20 juillet 2017 relatif à son adhésion à l'Etablissement,

décide

Article un

De charger le Président d'organiser dans les meilleurs délais une réunion technique entre les services de la communauté d'agglomération et ceux de l'Etablissement afin de formaliser les modalités d'intégration de ce nouveau membre dès la prochaine réunion du Comité Syndical.


**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Daniel FRÉCHET

Date de transmission
à la préfecture : **21 SEP. 2017**

Date d'affichage : **21 SEP. 2017**

Certifié exécutoire :


Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE



N° 0612

Renforcement de la sensibilisation des entreprises au risque inondation

Délibération n° 17-69-B

Date de la convocation : 3 août 2017

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie ANTON (Orléans)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Jacques CHEVTCHENKO (Tours Métropole Val de Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. Louis-François MARTIN (Agglomération de Nevers)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à M. Jacques CHEVTCHENKO
M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Pierre BROSELLIER (SICALA Anjou Atlantique) à M. Christian BARLE
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à Mme Stéphanie ANTON
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire) à M. Louis-François MARTIN
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Louis DE REDON
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire) à M. Bernard SAUVADE
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Christian CHITO
M. Eric PROVOST (CARENE) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à M. Gérard MALBO

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n°16-23 du Comité Syndical du 17 mars 2016 donnant délégation au Bureau,
- vu le Programme Opérationnel Interrégional Bassin de la Loire 2014-2020, tel qu'adopté par la Commission européenne,
- vu la délibération n°17-08 du Bureau du 22 février 2017 relative aux demandes de subventions 2017 dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional Bassin de la Loire 2014-2020


décide

Article un

De prendre acte de la demande de subvention dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020, pour la Phase 1 de l'opération « Renforcement de la sensibilisation des entreprises au risque inondation » pour un montant maximum de 115 000 € TTC, sur la base de la mobilisation de 0,6 ETP, ainsi que du taux d'intervention correspondant du FEDER (50%).

Article deux

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.


Le Président
de l'Etablissement public Loire

Daniel FRECHET

Date de transmission
à la préfecture : 21 SEP. 2017

Date d'affichage : 21 SEP. 2017

Certifié exécutoire :


Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
21 SEP. 2017
S. G. A. R.

N° 0613

Attribution d'un financement au Club athlétique Langogne (48)

Délibération n° 17-70-B

Date de la convocation : 3 août 2017

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie ANTON (Orléans)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Jacques CHEVTCHENKO (Tours Métropole Val de Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Benoît FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. Louis-François MARTIN (Agglomération de Nevers)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à M. Jacques CHEVTCHENKO
M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Pierre BROSELLIER (SICALA Anjou Atlantique) à M. Christian BARLE
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à Mme Stéphanie ANTON
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire) à M. Louis-François MARTIN
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Louis DE REDON
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire) à M. Bernard SAUVADE
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Christian CHITO
M. Eric PROVOST (CARENE) à M. Benoît FAUCHEUX
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à M. Gérard MALBO

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n°16-23 du Comité Syndical du 17 mars 2016 donnant délégation au Bureau,
- vu le budget de l'Etablissement,

décide

Article un

D'attribuer au Club athlétique Langogne un financement de 1 500 € (soit 25 % de la dépense prévisionnelle de 6 000 €) pour l'organisation du Trail « Naussac Run Nature » (24/09/2017).

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Article deux

D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

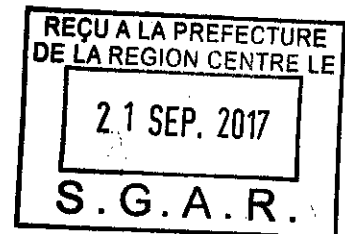
Daniel FRECHET

Date de transmission
à la préfecture : **21 SEP. 2017**

Date d'affichage : **21 SEP. 2017**

Certifié exécutoire :


Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE



no 0614

Attribution d'un financement à l'association Boutavant (37)

Délibération n° 17-71-B

Date de la convocation : 3 août 2017

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie ANTON (Orléans)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Jacques CHEVTCHENKO (Tours Métropole Val de Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Benoît FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. Louis-François MARTIN (Agglomération de Nevers)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à M. Jacques CHEVTCHENKO
M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Pierre BROSELLIER (SICALA Anjou Atlantique) à M. Christian BARLE
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à Mme Stéphanie ANTON
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire) à M. Louis-François MARTIN
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Louis DE REDON
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire) à M. Bernard SAUVADE
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Christian CHITO
M. Eric PROVOST (CARENE) à M. Benoît FAUCHEUX
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à M. Gérard MALBO

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu la délibération n°16-23 du Comité Syndical du 17 mars 2016 donnant délégation au Bureau,

- vu le budget de l'Etablissement,

décide

Article un

D'attribuer à l'association Boutavant un financement de 629 € (soit 10 % de la dépense prévisionnelle de 6 290 €) pour sa participation à la manifestation « 2017, Année de la Vistule ».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Article deux

D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.



Le Président
de l'Etablissement public Loire

Daniel FRECHET

Date de transmission
à la préfecture : 21 SEP. 2017

Date d'affichage : 21 SEP. 2017

Certifié exécutoire :


Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE



N° 0615

Affectation de crédits de reports

Délibération n° 17-72-B

Date de la convocation : 3 août 2017

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie ANTON (Orléans)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Jacques CHEVTCHENKO (Tours Métropole Val de Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Benoît FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. Louis-François MARTIN (Agglomération de Nevers)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à M. Jacques CHEVTCHENKO
M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Pierre BROSELLIER (SICALA Anjou Atlantique) à M. Christian BARLE
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à Mme Stéphanie ANTON
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire) à M. Louis-François MARTIN
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Louis DE REDON
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire) à M. Bernard SAUVADE
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Christian CHITO
M. Eric PROVOST (CARENE) à M. Benoît FAUCHEUX
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à M. Gérard MALBO

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n°16-23 du Comité Syndical du 17 mars 2016 donnant délégation au Bureau,
- vu les délibérations du Comité Syndical du 2 avril 2009, du 3 juin 2010 et du 10 mars 2011 sur le principe d'affectation des crédits de reports « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veudre »,
- vu le courrier en date du 30 août 2017 du Conseil départemental de Maine-et-Loire,

décide

Article un

D'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle, l'affectation de crédits de reports suivante :

Collectivité	Crédits de report	Montant	Objet
Conseil départemental de Maine-et-Loire	Le Veudre	32 800	Etude de restauration de la continuité écologique sur la Mayenne

Article deux

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Le Président
de l'Etablissement public Loire

Daniel FRECHET

Date de transmission
à la préfecture : 21 SEP. 2017

Date d'affichage : 21 SEP. 2017

Certifié exécutoire :



N° 0616

Avis sur le projet de Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)

Délibération n°17-73-B

Date de la convocation : 3 août 2017

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie ANTON (Orléans)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Jacques CHEVTCHENKO (Tours Métropole Val de Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
M. Louis-François MARTIN (Agglomération de Nevers)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à M. Jacques CHEVTCHENKO
M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Pierre BROSELLIER (SICALA Anjou Atlantique) à M. Christian BARLE
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à Mme Stéphanie ANTON
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire) à M. Louis-François MARTIN
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Louis DE REDON
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire) à M. Bernard SAUVADE
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Christian CHITO
M. Eric PROVOST (CARENE) à M. Benoît FAUCHEUX
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à M. Gérard MALBO

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu la délibération n°16-23 du Comité Syndical du 17 mars 2016 donnant délégation au Bureau,

- vu la sollicitation par le Préfet coordonnateur de bassin d'un avis de l'Etablissement sur le projet de Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) en Loire-Bretagne.

décide

Article un

De charger le Président de transmettre au Préfet coordonnateur de bassin et au Président du comité de bassin Loire-Bretagne les observations émises par l'Etablissement sur le projet de SOCLE et formalisées dans la note jointe.

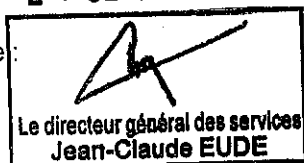
**Le Président
de l'Etablissement public Loire**


Daniel FRECHET

Date de transmission
à la préfecture : **21 SEP. 2017**

Date d'affichage : **21 SEP. 2017**

Certifié exécutoire :



N° 0617